

## Fiche action n°1 - stratégie de dépistage

### I. État des lieux

Dans le cadre du déconfinement, l'ARS Normandie définit et met en œuvre sur chaque territoire une stratégie d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades et des contacts à risque. Il s'agit de repérer très précocement l'apparition de nouveaux cas, et en particulier de nouveaux cas groupés, pour contenir la circulation virale sur le territoire et casser les chaînes de transmission du virus.

#### 1.1. Sites de dépistage sur rendez-vous existants sur la Communauté urbaine du Havre Seine Métropole

Parmi les 64 sites de dépistages sur rendez-vous opérationnels en Seine-Maritime, 8 d'entre eux sont déployés sur le territoire de la communauté urbaine du Havre. À cela s'ajoutent les sites « aller-vers » temporaires déployés à la fin du mois d'août (cf infra 2.1).

Laboratoire	Site	Commune	Adresse	Téléphone
LBM SELAFA BIOCEANE	Site place P.Naze	Le Havre	53 Place Pierre Naze	02 32 74 92 92
BIOCEANE	Domus Médica AMUH	Le Havre	114 Rue Jules Siegfried	06 48 55 46 88
SELAS CERBALLIANCE NORMANDIE	Site principal	Le Havre	42, Rue de Verdun	02 35 13 09 06
SELAS CERBALLIANCE NORMANDIE	Site Mont - Gaillard	Le Havre	Centre Commercial Grand Cap - Accès Porte 6 - Avenue du Bois au Coq	02 35 44 63 67
LBM SELAFA BIOCEANE	Site Joliot Curie	Le Havre	505 Rue Irène Joliot Curie	02 35 24 61 99
LBM BIODIAGNOSTIC	Site Caucriauville	Le Havre	60 Rue Laplace	02 35 47 21 43
LBM SELAFA BIOCEANE	Site Marceau	Le Havre	36 Rue Marceau et Denfert Rochereau	02 32 72 01 11
LABM LOISEL PHILIPPE	Site principal	Montivilliers	14 Place Abbé Pierre	02 32 79 52 90

## 1.2. Synthèse de la campagne de dépistage en population générale organisée pendant l'été

Avec la période estivale et les risques liés à l'affluence touristique, des opérations de dépistage gratuit, sans prescription médicale, ont été menées tout au long de l'été dans des lieux touristiques identifiés, sur une période limitée, dans tous les départements normands.

Une campagne de dépistage estivale a ainsi été organisée au Havre, sur deux sites temporaires (place de l'Hôtel de ville et près du bord de mer) à compter du 25 juillet 2020. Ce sont près de 3 000 personnes qui ont été testées à ce jour dans le cadre de ces opérations. 23 cas positifs ont été recensés.

## II. Mesures nouvelles

L'objectif est d'intensifier les dépistages sur la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour lutter contre la diffusion active du virus sur le territoire.

### 2.1. Poursuite des campagnes de dépistage à titre préventif

En sus des 8 sites précités (laboratoires faisant des dépistages sur rendez-vous), 4 sites provisoires sont actionnés pour la rentrée de septembre. L'objectif est de porter le niveau de dépistage sur la Communauté Urbaine à 700 tests pour 100 000 habitants à minima avant la rentrée scolaire de septembre, afin d'identifier les personnes porteuses du virus avant la reprise de l'école et de l'activité professionnelle.

Laboratoire	Lieu	Dates	Organisation
Cerballiance	Parvis de la gare SNCF au Havre	24 août – 25 septembre	Barnum
Cerballiance	Place de l'Hôtel de Ville du Havre	27 juillet – 25 septembre	Barnum
Biocéane	Centre commercial La Lézarde à Montivilliers	1 <sup>er</sup> septembre – 12 septembre (prolongation possible)	Barnum sur le parking
Biodiagnostic	Caucriauville au Havre	14 septembre – 25 septembre	Sans RDV dans leurs locaux

Ces campagnes seront complétées par des actions plus ciblées vers des publics tels que les étudiants (voir 2.6 infra) et les structures médico-sociales (voir 2.4 infra).

## **2.2. Pérennisation des points de dépistage provisoires**

Au-delà des sites de dépistage précités et en fonction du niveau de circulation épidémique, la campagne de dépistage sera amplifiée par la création de centres de prélèvement temporaires dans des bâtiments publics ou mis à disposition par des particuliers (à l'instar de ce qui fonctionne pour le don du sang). Cette stratégie doit permettre de faciliter l'accès au dépistage et l'inscrire dans la durée (roulement des équipes de prélèvements sur les différents sites).

Ces actions supplémentaires de dépistage pourraient être organisées dans les endroits suivants :

- Sur le territoire de la Communauté urbaine, dans les communes de :
  - Montivilliers
  - Gonfreville l'Orcher
  - Saint Romain de Colbosc
  - Criquetot l'Esneval
- Sur la ville du Havre, la collectivité a identifié, au sein de chaque quartier, des sites où pourront être déployées des actions de dépistage. En concertation avec l'ARS, une réflexion sera menée, avec la collectivité, pour déterminer les dates et les créneaux les mieux adaptés (*Propositions en annexe*).

Cette stratégie d'implantation territoriale pourra être adaptée en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

Modalités de collaboration :

- L'ARS assurera la mobilisation des équipes de prélèvements (laboratoires, professionnels de santé, associations de protection civile, SDIS...),
- Les communes apporteront un appui logistique à la mise en place des sites de prélèvements : localisation, équipement matériel (tables, chaises, organisation des circulations...) et le cas échéant en ressources humaines (2 personnes administratifs par site seraient souhaitables pour assurer la phase pré-analytique).

## **2.3. Evolution de la stratégie de communication sur le dépistage**

La communication autour du dépistage s'appuie actuellement sur la presse locale, les réseaux sociaux locaux et dispositifs de communication des collectivités locales. En cas d'augmentation de la circulation du virus, une invitation à se faire dépister sera adressée nominativement à la population habitant dans une zone pour laquelle est constatée une circulation plus active du virus (dispositif « Bons Assurance Maladie »). L'ARS propose ces opérations à la préfecture et à la Communauté urbaine, en lien avec les municipalités concernées et l'Assurance Maladie (CPAM76). Les différents partenaires du plan territorial seront informés de cette démarche, afin de pouvoir relayer cette information auprès du

public et les inciter à y adhérer. Les collectivités locales pourraient ainsi servir de relai via leurs structures de proximité.

#### **2.4. Poursuite des dépistages dans les structures sociales et médico-sociales**

Ces structures disposent de recommandations précises adressées par les services ministériels, qui peuvent être retranscrites dans un protocole sanitaire adapté à chaque établissement (cf fiche n°5 relative aux mesures de prévention).

- Structures sociales :
  - o Dépistages suite à l'apparition d'un premier cas positif ;
  - o Dépistages complémentaires, organisés à la demande de la préfecture principalement, dans les structures collectives et/ou accueillant des publics particulièrement fragiles (services d'hébergement généraliste, résidences sociales, foyers de travailleurs immigrés, service d'accueil des demandeurs d'asile) et en couplant avec des séances de sensibilisation au respect des mesures barrière.
- Structures médico-sociales : au-delà des dépistages préventifs collectifs qui seront poursuivis, les établissements médico-sociaux proposeront systématiquement un dépistage :
  - o aux nouveaux professionnels permanents et temporaires intervenant en établissement, et ce, 2 jours avant leur intervention au sein de l'établissement ;
  - o aux professionnels de l'établissement au retour des congés ;
  - o aux résidents ou salariés présentant le moindre symptôme évocateur ;
  - o aux personnes demandant une admission en établissement, au stade de la préadmission ;
  - o aux résidents de retour de congé.

#### **2.5. Dépistage dans les milieux de travail à risque de circulation accélérée du virus**

Il s'agit d'identifier les milieux de travail à risque de circulation accélérée du virus et de proposer aux entreprises concernées des actions de promotion des gestes barrières et de dépistage en concertation avec les CHSCT.

#### **2.6. Dépistage des étudiants**

Une campagne de dépistage à destination des étudiants de la métropole sera organisée en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur.

## **2.7. Organisation de dépistages élargis en urgence autour des clusters si nécessaires**

En cas de cluster identifié sur la Communauté urbaine et, nécessitant une opération de dépistage élargie, des sites de prélèvements temporaires et supplémentaires pourront être organisés en collaboration avec les communes concernées.